

## LA LETTRE DE LA DSDEN 31

*La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1<sup>er</sup> degré.*

*Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.*

*(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).*

*En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...*

**À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement**

### SOMMAIRE

- Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne
- Fonctionnement de l'école
  - ✓ Evaluations nationales "Point d'étape CP" Janvier 2023
  - ✓ Conseil national de la refondation – Notre école faisons-la ensemble
  - ✓ Adaptation de la posture Vigipirate « hiver-printemps 2023 »
- Espace des personnels
  - ✓ Circulaire académique forfait mobilité durable
  - ✓ Appel à candidatures - Intérim de personnel de direction
  - ✓ Accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par Liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction - Rentrée 2023
  - ✓ Mise à jour du formulaire de demande d'absence
- Pédagogie et partenariat
  - ✓ Kit pédagogique sur le bon usage des écrans
  - ✓ Semaine nationale de prévention à l'école du 16 au 20 janvier 2023
  - ✓ Chœur interprofessionnel 1<sup>er</sup> degré

⇒ [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



## Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

- ⇒ [\*\*Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023\*\*](#)
- ⇒ [\*\*FAQ\*\*](#)
- ⇒ [\*\*Attestation professionnelle délivrance d'autotests mise à jour\*\*](#)
- ⇒ [\*\*Modèle courrier aux familles\*\*](#)

Arnaud Leclerc, DASEN de la Haute-Garonne,  
et l'ensemble des personnels de la DSDEN 31  
vous souhaitent leurs meilleurs voeux  
pour cette année

**2023**

## Fonctionnement de l'école

- **Evaluations nationales "Point d'étape CP" Janvier 2023**

Les évaluations nationales *Point d'étape CP* se tiendront dans chaque école du **16 au 27 janvier 2023**. La saisie des réponses des élèves s'effectuera entre le 16 janvier et le 3 février. Dès la saisie des réponses des élèves terminée, les résultats individuels et par classe seront disponibles à partir du 17 janvier.

Les parents d'élèves doivent bénéficier d'une présentation individualisée des résultats. Ils seront informés de l'accompagnement adapté mis en place par le professeur.

Des fiches descriptives des exercices à leur attention sont disponibles [ici](#).

Vous trouverez sur éducol plusieurs documents pour mieux vous informer du contenu et des principes de cette évaluation [ici](#).

- **Conseil national de la refondation – Notre école faisons-la ensemble**

Suite à la concertation lancée par le Président de la République dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), l'académie de Toulouse est pleinement engagée depuis le mois d'octobre 2022, dans la mise en œuvre de cette déclinaison du CNR pour l'école, autour du projet « Notre école faisons-la ensemble ».

A l'heure actuelle, ce sont plus de 450 écoles, 75 collèges, 53 lycées et 3 EREA qui se sont engagés dans une démarche de concertation ou vont s'y lancer.

Le courrier joint a vocation à éclairer les étapes opérationnelles de mise en œuvre de cette démarche, basée sur le volontariat des équipes, pour l'académie de Toulouse.

⇒ [Le courrier](#)

- **Adaptation de la posture Vigipirate « hiver-printemps 2023 »**

La nouvelle posture Vigipirate « hiver-printemps 2023 » sera active à compter de du 21 décembre 2022 et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** »

⇒ [Le message Vigipirate](#)



## Espace des personnels

- **Circulaire académique forfait mobilité durable**

A titre dérogatoire et compte tenu de la date de publication des textes modificatifs, les formulaires de déclaration sur l'honneur, au titre de l'année 2022, pourront être déposés **jusqu'au 31 janvier 2023**.

Les personnels ayant utilisé ou modifié le formulaire des années précédentes qui se référait au décret initial du 9 mai 2020 sont invités à renouveler leurs demandes dans tous les cas de figure.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Les modes de déplacement concernés](#)

⇒ [Organigramme des services destinataires](#)

- **Appel à candidatures - Intérim de personnel de direction**

L'académie de Toulouse a besoin de renforcer son vivier de remplacement des personnels de direction pour l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi il est fait appel à de nouvelles candidatures auprès de tous les personnels d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration, cadre A de l'académie de Toulouse, titulaires depuis au moins 5 ans, et désireux d'exercer les fonctions de personnel de direction adjoint.

Une fois l'intérim terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions dans son établissement d'affectation.

Le dossier de candidature complété et à adresser, accompagner d'un CV par courriel aux deux adresses suivantes

- [dpae1@ac-toulouse.fr](mailto:dpae1@ac-toulouse.fr)

- [assistant.da@ac-toulouse.fr](mailto:assistant.da@ac-toulouse.fr)

Vous préciserez dans l'objet du courriel « candidature intérim personnel de direction 2022-2023 » suivi de vos nom et prénom.

Un webinaire sera organisé le **mercredi 18 janvier 2023** à 16h au sujet des intérim de personnel de direction.

Connexion : [ici](#)

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Le dossier de candidature](#)

⇒ [Le flyer du webinaire](#)

- **Accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par Liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction - Rentrée 2023**

Publication au BO n° 48 du 22 décembre 2022 de la note de service du 8 décembre 2022 relative au recrutement par liste d'aptitude et à l'accueil par voie de détachement dans le corps des personnels de direction - Rentrée 2023 ([NOR : MEND2233216N](#))

- **Mise à jour du formulaire de demande d'absence**

⇒ [Le formulaire à jour](#)

## Pédagogie et partenariat

- **Kit pédagogique sur le bon usage des écrans**

La fondation des Hôpitaux est partenaire depuis sa création en 1989, de l'éducation Nationale dans le cadre de son opération pièce jaunes. Cet événement a une vocation : faire de l'hôpital, lieu de soins, un véritable lieu de vie pour les enfants et adolescents hospitalisés.

La campagne des pièces Jaunes se tiendra cette année du **11 janvier au 4 février 2023** et aura une fois encore un caractère éducatif et solidaire.

Cette année, en partenariat avec [l'association e-Enfance](#), la Fondation des Hôpitaux a souhaité ajouter un volet pédagogique à sa grande campagne de solidarité en mettant à disposition un kit pédagogique autour du **bon usage des écrans** à destination des enseignants et des parents pour les élèves de cycle 2 et 3.

Ce kit est disponible en téléchargement sur le site des pièces jaunes [ici](#)

- **Semaine nationale de prévention à l'école du 16 au 20 janvier 2023**

La MAE organise la huitième édition de la semaine nationale de prévention à l'école **du 16 au 20 janvier**.

Durant cette semaine, des actions de prévention sur le thème des accidents de la vie courante et des gestes de premiers secours pourront être organisées dans les écoles et les collèges pour les élèves des cycles 1 au cycle 3.

Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la MAE ont élaboré un outil pédagogique « Le Club des enquêteurs » disponible [ici](#).

Les enseignants souhaitant participer à l'événement peuvent s'inscrire [ici](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la MAE par courriel à [s.prevention@mae.fr](mailto:s.prevention@mae.fr)

⇒ [Le courrier](#)

- **Chœur interprofessionnel 1<sup>er</sup> degré**

Conformément aux directives nationales inscrites dans le Plan choral pour le développement des pratiques musicales scolaires, la DAAC de Toulouse et la DRAC Occitanie, en partenariat avec l'Atelier Régional des Pratiques Amateurs (ARPA Occitanie) reconduisent fin janvier un Chœur interprofessionnel d'enseignants avec Jessie Brenac comme nouvelle chef de chœur.

Les répétitions auront lieu à partir du mercredi 18 janvier de 14h à 16h au lycée Stéphane Hessel de Toulouse.

⇒ [Le cahier des charges](#)

⇒ [Le flyer avec le lien d'inscription](#)

## CONTACT

[directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr](mailto:directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr)

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36